



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	13	6

SEANCE du vendredi 29 mars 2019

**OBJET : 04-1 - EMBELLISSEMENT DU
SECTEUR VIEILLE VILLE-RAVALEMENT
DE FAÇADE-ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS COMMUNALES SUR LE
SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE-17 RUE
ANDROSSY (1ERE PARTIE)-17 RUE
ANDROSSY (2EME PARTIE)-6 RUE DE
L'ISLE-17 RUE DE LA TOURRAQUE-
AUTORISATION**

Le vendredi 29 mars 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/03/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Agnès GAILLOT, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS
M. Marc FOSSOUD à M. Yves DAHAN
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Serge AMAR
Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Alain CHAUSSARD à M. Hassan EL JAZOULI
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric PAUGET
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

942/19

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 4 AVR. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 4 AVR. 2019

Par délégation du Maire,

La Directrice des Affaires Générales
de Juridique et du Contentieux



L. MALHERBE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

04-1 - EMBELLISSEMENT DU SECTEUR VIEILLE VILLE-RAVALEMENT DE FAÇADE-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES SUR LE SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE-17 RUE ANDREOSSY (1ERE PARTIE)-17 RUE ANDREOSSY (2EME PARTIE)-6 RUE DE L'ISLE-17 RUE DE LA TOURRAQUE-AUTORISATION

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Par délibération en date du 1^{er} décembre 2017, le Conseil municipal a autorisé le renouvellement de la politique d'aide au ravalement avec le bénéfice d'aides financières communales dans le secteur de la Vieille Ville jusqu'au 31 décembre 2022.

Après instruction des demandes déposées, et afin de bénéficier de la participation financière communale pour le ravalement des façades, il apparaît que les conditions d'attribution de l'aide communale sont satisfaites dans les cas d'espèce qui suivent.

Compte tenu de la conformité technique, il est donc proposé d'accorder une subvention communale aux personnes désignées ci-après :

Bénéficiaire	Adresse des travaux	Date de la Commission Urbanisme, Environnement, Développement Durable, Santé, Mise en valeur du paysage urbain	Date de la Commission des Finances, Ressources, Moyens généraux, NTIC	Montant TTC de la subvention en euros
M. Denis IBERTI	17 rue Andréossy (1er partie)	19/03/2019	20/03/2019	3 085,00 €
Mme. Odile IBERTI	17 rue Andréossy (2ème partie)	19/03/2019	20/03/2019	3 914,00 €
Croix Rouge Française, Unité Locale d'Antibes	6 rue de l'Isle	19/03/2019	20/03/2019	6 120,00 €
Mme. Jacqueline AUBRY PERROD	17 rue de la Tourraque	19/03/2019	20/03/2019	2 375,00 €

Le montant total des subventions s'élève à 15 494,00 € (quinze mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros).

Considérant que les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget communal 2019 sous le numéro d'imputation : 721-820-20422-721

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

04-1 - EMBELLISSEMENT DU SECTEUR VIEILLE VILLE-RAVALEMENT DE FAÇADE-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES SUR LE SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE-17 RUE ANDREOSSY (1ERE PARTIE)-17 RUE ANDREOSSY (2EME PARTIE)-6 RUE DE L'ISLE-17 RUE DE LA TOURRAQUE-AUTORISATION

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **AUTORISE** le règlement de la subvention pour le ravalement des façades, accordé sur l'exercice 2019 aux personnes suivantes:

- M. Denis IBERTI – Propriétaire d'une partie de la propriété du 17 rue Andréossey ;
- Mme Odile IBERTI – Propriétaire d'une partie de la propriété du 17 rue Andréossey ;
- Croix Rouge Française, Unité Locale d'Antibes, représentée par Mme Marika ROMAN, association propriétaire du bâtiment situé 6 rue de l'Isle ;
- Mme Jacqueline AUBRY PERROD - Propriétaire du 17 rue de la Tourraque.

- **DIT** que les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget communal 2019 sous le numéro d'imputation : 721-820-20422-721.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.04-1 - EMBELLISSEMENT DU SECTEUR VIEILLE VILLE-RAVALEMENT DE FAÇADE-
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES SUR LE SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE-17 RUE
ANDROSSY (1ERE PARTIE)-17 RUE ANDROSSY (2EME PARTIE)-6 RUE DE L'ISLE-17 RUE DE LA
TOURRAQUE-AUTORISATION

Date de transmission de l'acte : 04/04/2019

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 04/04/2019

Numéro de l'acte : lmc1729315 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190329-lmc1729315-DE

Date de décision : 29/03/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions